



## Ville de Saint-Apollinaire

Le Maire

Saint-Apollinaire, le - 5 JUIN 2024

**Monsieur Benoît BORDAT**  
Député de la Côte-d'Or  
81 rue Maréchal Lyautey  
21000 DIJON

Monsieur le député,

Le Président de la République avait promis de légiférer sur de nouvelles approches sociétales, au bénéfice de la personne malade en fin de vie, respectueuses de sa dignité, de son intégrité, de ses droits et du bien commun.

Force est de constater, à la lecture du texte relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie, proposé à la discussion en séance plénière à l'Assemblée nationale que les résolutions du Président de la République sont d'emblée contestées, voire insoutenables.

Force est de constater qu'en l'état actuel, l'aide à mourir conçue par ce texte expose les plus vulnérables d'entre nous, à des risques réels d'injustice, faute d'un système de soins égalitaire, voire d'abus d'influence ou encore d'abandon.

Force est de constater que la suppression de la décision collégiale définie dans le cadre de la loi CLAYES/LEONNETI du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, remplacée par une décision médicale unique ouvre la possibilité de dérives certaines vers des pratiques contestables. Pratiques médicales qui dans le cadre juridique actuel ont déjà amené à l'ouverture d'enquêtes pour homicides contre certains médecins.

Enfin les critères pour accéder à l'euthanasie ou au suicide assisté, réécrits par la commission spéciale déséquilibrent le texte comme vient de le rappeler Madame Catherine VAUTRIN, ministre de la santé.

Face à ces dérives dangereuses et suite à la tribune à laquelle j'ai apporté mon soutien, parue dans LIBERATION du 03 juin dernier, à l'initiative d'anciens ministres de la santé, François Braun, Claude Evin, Elisabeth Hubert, Jean Léonetti, je souhaite attirer votre attention sur la portée psychologique, éthique et sociétale du texte en cours de discussion dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale et compte sur votre vigilance pour en effacer les dérives nocives.

J'aimerais connaître votre vote sur le texte qui sera proposé à la représentation nationale.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le député, l'expression de mes sentiments distingués.

Docteur Jean-François DODET  
Médecin de santé publique  
Ancien membre du Haut Comité de la Santé Publique  
Maire de Saint-Apollinaire